

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2697

5 novembre 2008

SOMMAIRE

Afopex S.A.	129415	Mandalay S.à r.l.	129417
Arlene S.A.	129410	Menuiserie Alex Weisgerber S.à r.l.	129454
Asset Backed-J S.A.	129446	New Northway S.A.	129421
Aubay	129413	New Northway S.à r.l.	129421
Blue Sky (Lux) S.à r.l.	129417	Next S.à r.l.	129419
Centrale Hydroélectrique - Moulin de Bi- gonville s.à r.l.	129415	Paribus GRF III Sàrl	129411
COSTRUZIONI E APPALTI 2000 S. à r.l. en liquidation	129456	Primus Life Company S.A.	129438
C-Solutions S.à r.l.	129420	Pulsion S.A.	129434
C-Solutions S.à r.l.	129420	Raf Finance International Holding S.A. ..	129412
C-Solutions S.à r.l.	129413	Relofin S.A.	129438
DBA Lux 1	129419	Sculptor Holdings II S.à r.l.	129418
DHC Luxembourg V S.à r.l.	129434	Société Sud Investissement S.à r.l.	129421
Fladux S.A.	129416	T.C.O.I. Fund-LU, S.à.r.l.	129416
Flash Europe International S.A.	129420	TCOI Lu S.à.r.l.	129416
Flash Europe International S.à r.l.	129420	T.C.S.Fund-LU, S.à.r.l.	129418
Gasberry Finance S.A.	129414	TCS Lu S.à.r.l.	129418
George Forrest Holding	129413	Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l.	129420
Golden Key S.A.	129416	Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l.	129418
GSCF PropCo B S.à r.l.	129439	TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l.	129417
Happy's Charter Tours S.A.	129430	TS Eurosquare Holdings II S.à r.l.	129412
Jeppsson S.A.	129414	TS Kemble S.à r.l.	129456
J.P.J.2.	129414	TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l.	129411
L'Occitane International S.A.	129456	TS Tour Esplanade Holdings II (Luxem- bourg) S.à r.l.	129412
Luxautec	129419	Vidrace Corporation S.A.	129410
Machineinvest S.A.	129415	Whitehall European RE 6 S.à r.l.	129430
Makeland Trading and Investments S.A.	129410		
Makreil aus dem Minett 1984	129411		

Vidrace Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.895.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société en date du 10 octobre 2008 que:

- la démission de M. Boris de GLADKY de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société;
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
- Les mandats d'Administrateur de M. Laurent MULLER et de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. prendront fin lors de la tenue l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008134450/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Makeland Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 90.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008136001/242/12.

(080158825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Arlene S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 391.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 81.517.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A. / TCG Gestion S.A.

Administrateur / Administrateur

Par Doeke van der Molen / Par Fabrice Geimer

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008135426/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07414. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Paribus GRF III Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.379.

Die Gesellschaft PARIBUS GRF III S.à r.l. mit Sitz in 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg hatte mit Datum 16.01.2008 folgende 3 Geschäftsführer bestellt: Manager A - Rüdiger Kimpel und Manager B - Bob Faber und Manager B - Charles Meyer.

Mit Beschluss vom 3. Oktober 2008 treten die B Manager Bob Faber und Charles Meyer von Ihrem Mandat zurück. Herr Rüdiger Kimpel, Manager A, bleibt alleiniger Geschäftsführer der PARIBUS GRF III S.à r.l. und ist somit alleine zeichnungsberechtigt für die Gesellschaft.

Im Auftrag Claudia Schiff
Managerin

Référence de publication: 2008134899/9326/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06522. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Makreil aus dem Minett 1984, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3730 Rumelange, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 3.454.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale reçu par le notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg, en date du 30 juillet 2007.

Que les comparants de la société ont décidés de transférer le siège social de Oberkorn à L-3730 Rumelange, 1, Grand-rue.

Suite au prédit transfert de siège:

L'article 1^{er}, des statuts, est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}**. L'association portera le nom de MAKREIL AUS DEM MINETT 1984, A.s.b.l., association sans but lucratif. Son siège est établi à Rumelange. Sa durée est illimitée.»

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 août 2007.

Christine DOERNER
Notaire

Référence de publication: 2008135108/209/20.

(070150893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.200,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.400.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2008135666/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07826. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

TS Eurosquare Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.225,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.848.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736, Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008135669/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07852. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

TS Tour Esplanade Holdings II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 119.859.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008135664/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07814. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Raf Finance International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 103.877.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2006

L'assemblée générale:

- décide de renouveler le mandat de Roger Brondelet en tant qu'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille onze,

- décide de renouveler le mandat de Patrick Massaert en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille onze,

- décide de renouveler le mandat de Catharina Schoeseters en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille onze,

- décide de renouveler le mandat de Francis Sterckx en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille onze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008136028/826/20.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2008, réf. DSO-CT00117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080157964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

C-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 54, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.657.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135897/9503/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08500. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Aubay, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 52.528.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 13 mai 2008

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luc TOORENS, administrateur et administrateur délégué de la société, demeurant professionnellement à L-8308, CAPELLEN, 38, rue Pafebruch;
- Monsieur Joël SANZOT, administrateur de la société, demeurant professionnellement à L-8308, CAPELLEN, 38, rue Pafebruch;
- Monsieur Luc BERNARD, administrateur de la société, demeurant professionnellement à L-8308, CAPELLEN, 38, rue Pafebruch;
- Monsieur Michel SOETENS, administrateur de la société, demeurant professionnellement à L-8308, CAPELLEN, 38, rue Pafebruch;
- La société AUBAY, France, ayant son siège social à F-92651, Boulogne Billancourt, 235, avenue Le jour se lève.

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise de la société: MAZARS, ayant son siège social à L-2530, Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Les mandats d'administrateurs et du réviseur d'entreprise ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2008135894/1682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

George Forrest Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 47.479.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008135961/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

J.P.J.2., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 62.880.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008135962/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Gasberry Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 15.376.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008135959/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Jeppsson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 74.229.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135789/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Machineinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.205.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 7 octobre 2008

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 8, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148, Luxembourg

2. L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Armando SEVESO de ses fonctions d'administrateur et de nommer en remplacement Madame Frédérique VIGNERON, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg

Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour MACHINEINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008135917/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Afopex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 101.191.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2006

L'assemblée générale:

- décide d'accepter la démission de Marie-Claire Dieudonné et de Francisco de la Fuente Sobrino en tant qu'administrateur,

- décide de nommer Maurice Vandriessche, demeurant à 3B, rue de Nagem, L-8509 Redange-sur Attert et Paulette Vandriessche, demeurant à 115-117, chaussée Saint Gob, B-1180 Uccle en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille douze,

- décide de renouveler le mandat de Luc Flamache en tant qu'administrateur-délégué et d'Yvette Flamache en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille douze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008136040/826/19.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2008, réf. DSO-CT00128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080157493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

CHEMB s.à r.l., Centrale Hydroélectrique - Moulin de Bigonville s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, Moulin de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 111.097.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27.10.2008.

Fiduciaire interregionale s.a.

14, Hauptstrooss, L-8720 Rippweiler

FIDUCIAIRE COMPTABLE

Signature

Référence de publication: 2008136162/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2008, réf. DSO-CV00240. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080158735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Fladux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 101.192.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2006

L'assemblée générale:

- décide d'accepter la démission de Marie-Claire Dieudonné et de Francisco de la Fuente Sobrino en tant qu'administrateur,

- décide de nommer Maurice Vandriessche, demeurant à 3B, rue de Nagem, L-8509 Redange-sur Attert et Paulette Vandriessche, demeurant à 115-117, chaussée Saint Gob, B-1180 Uccle en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille douze,

- décide de renouveler le mandat de Luc Flamache en tant qu'administrateur-délégué et d'Yvette Flamache en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille douze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008136039/826/19.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2008, réf. DSO-CT00127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080157495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Golden Key S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 101.190.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2006

L'assemblée générale:

- décide d'accepter la démission de Marie-Claire Dieudonné et de Francisco de la Fuente Sobrino en tant qu'administrateur,

- décide de nommer Maurice Vandriessche, demeurant à 3B, rue de Nagem, L-8509 Redange-sur Attert et Paulette Vandriessche, demeurant à 115-117, chaussée Saint Gob, B-1180 Uccle en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille douze,

- décide de renouveler le mandat de Luc Flamache en tant qu'administrateur-délégué et d'Yvette Flamache en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille douze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008136042/826/19.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2008, réf. DSO-CT00129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080157492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

**TCOI Lu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. T.C.O.I. Fund-LU, S.à.r.l.).**

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.129.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCOI Lu S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008135728/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08144. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1.318 du 2 décembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blue Skye (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008135646/9063/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02903. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Mandalay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.755.

Il est porté à la connaissance de tous que les adresses du gérant et des actionnaires ont fait l'objet d'un changement. Les nouvelles adresses sont les suivantes:

1. Gérant:

1.1 Victoria Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Actionnaires:

2.1 Victoria Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

2.2 Thibault Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135594/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.536.650,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.209.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008135662/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07818. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.022.725,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.242.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008135671/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07848. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.294.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 1^{er} février 2008 entre Sculptor Investments S.à r.l. et OZ Europe Master Fund Ltd,

- Sculptor Investments S.à r.l., immatriculé sous le numéro B104243 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, domicilié 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855, Luxembourg, ne détient plus de part de la Société.

- OZ Europe Master Fund Ltd, domicilié North Church Street, Harbour Centre, c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Limited, à George Town, dans les îles Caïman, détient 47 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Holdings II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008135733/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

TCS Lu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. T.C.S.Fund-LU, S.à.r.l.)

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.130.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCS Lu S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008135729/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08151. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

DBA Lux 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 138.875,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.181.

—
Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135732/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07913. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080158615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Luxautec, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 9, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.819.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux**Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008135737/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08053. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Next S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.032.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 62.332.

EXTRAIT

Il résulte de décisions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 octobre 2008 que:

1. Est nommé aux fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2008:

- Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg ;

en remplacement de Monsieur Jean-Yves Nicolas, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany.

2. Monsieur Roland De Cillia est nommé président du conseil de gérance pour la durée de son mandat.

3. Le siège social de la Société est transféré du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg au 11, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008135918/9219/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07202. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

C-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 54, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.657.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135896/9503/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08501. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

C-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 54, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.657.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008135895/9503/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08503. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 421.200,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 114.241.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008135672/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07846. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**Flash Europe International S.A., Société Anonyme,
(anc. Flash Europe International S.à r.l.).**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 41.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 novembre 2007.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008135109/239/13.

(070165484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Société Sud Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.006.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 25 septembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de FARMAN Inc., de son poste de gérant de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2008 et nomme les gérants suivants, avec effet rétroactif au 2 juillet 2008, pour une durée indéterminée:

Mme Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

Mr. Alan DUNDON, né le 18 avril 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

Mr. Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008134451/587/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

New Northway S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. New Northway S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.578.

In the year two thousand eight, on the third day of October,

Before Maître Jean SECKLER notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of New Northway S.A., a "société anonyme", having its registered office at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri, hereafter referred to as "the Company", incorporated by a deed enacted on July 18, 2008, by the above-mentioned notary, published in the Memorial C under number 2028 on August 21, 2008.

The meeting was opened at 9.30 a.m. and is presided by Mr Dennis BOSJE, private employee, residing at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri,

The chairman appoints as secretary Mademoiselle Monique GOERES, employee private, residing professionally at Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mrs Valerie FISSON, private employee, residing at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the shareholders and by the board and the undersigned notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the entire corporate capital of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

III. Agenda:

1. Conversion of the Company into a limited liability company (société à responsabilité limitée);

2. Revocation of the directors and statutory auditor and full discharge to be granted;
3. Statutory appointments;
4. Amendment of the by-laws of the Company in order to conform to the new legal form of the Company;
5. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders considering it as duly constituted and convened, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to convert the form of the Company into a limited liability company.

Second resolution

The general meeting resolves to revoke the mandate of the directors Mr Dennis BOSJE, Mr Peter ASH and Mrs Valerie FISSON and the mandate of the statutory auditor, AccountingWise S.à r.l..

Full discharge is given to each director for the performance of his mandate as director of the Company for the period beginning with his appointment until the date of the present deed.

Discharge is given to the statutory auditor for the performance of its mandate as statutory auditor of the Company for the period beginning with its appointment until the date of the present deed.

Third resolution

The general meeting resolves to appoint Mr Dennis BOSJE, Mr Peter ASH and Mrs Valerie FISSON as managers of the Company for an unlimited period.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend the by-laws of the Company in order to conform to its legal form as amended by the previous resolutions. As a consequence the by-laws are worded as following:

Title I.- Name - Duration - Registered Office - Object

Art. 1. Form, Name

There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (hereafter the "Corporation") under the name of "New Northway Sari" which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.

The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered Office

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within

the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares

5.1 The Corporation's corporate capital is set at one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

5.2 All the shares are fully paid up.

Art. 6. Increase and reduction of capital

The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1 Shares are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the shares are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, shares may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own shares.

Art. 8. Form of shares, Members' register

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered shares will result from the inscription in the members' register.

Title III.- Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the Board of managers

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in

writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation

The Corporation shall be bound by the joint signature of two managers or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the Managers

In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV.- General Meetings of Members

Art. 14. Powers and Voting Rights

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual General Meeting

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year

The accounting year of the Corporation shall begin on the first of August and shall terminate on the thirty-first of July of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of July, of the year two thousand and nine.

Art. 17. Annual Accounts and Allocation of Profits

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits earned forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the Articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Corporation.

Art. 19. General Provision

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR two thousand three hundred Euro (2,300.- €).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 10.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence a Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société New Northway S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 17 boulevard Prince Henri, ci-après dénommée "la Société" constituée suivant acte reçu par-devant le prédit notaire, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, sous le numéro 2028 du 21 août 2008.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Dennis BOSJE, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri,

Le président nomme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie FISSON, employée privée, demeurant à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les représentants autorisés des actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de USD 100.000,- (cent mille US dollars) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour

1. Transformation de la société en société à responsabilité limitée;
2. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes et pleine décharge à accorder;
3. Nominations statutaires;
4. Modification des statuts de la Société aux fins de les rendre conformes à la nouvelle forme de la Société;
5. Divers.

L'assemblée des actionnaires se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en une société à responsabilité limitée.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat des administrateurs Monsieur Dennis BOSJE, Monsieur Peter ASH and Madame Valérie FISSON et du commissaire aux comptes la société AccountingWise S.à r.l.

Décharge pleine et entière est donnée à chaque administrateur pour l'exécution de leur mandat d'administrateur de la Société pour la période ayant commence avec leur nomination jusqu'à la date du présent acte.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes de la Société pour la période ayant commence avec sa nomination jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Derrnis BOSJE, Monsieur Peter ASH et Madame Valérie FISSON, gérants de la Société à durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société aux fins de les rendre conformes à la nouvelle forme de la Société. En conséquence, les statuts sont libellés comme suit:

Titre I.- Dénomination - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "New Northway Sàrl" (ci-après "la Société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tout titre et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toute autre sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents Statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à cent mille dollar US (USD 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Transfert de parts

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales, Registre des associés

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

Titre III.- Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de Gérance

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder par cooptation au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de Gérance

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad mitum.

Art. 11. Procédure

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation . La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée Générale annuelle

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale

L'année sociale commence le premier août de chaque année et finit le trente et un juillet de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un juillet deux mille neuf.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V.- Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation

13.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.1 Le pouvoir de modifier les Statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.2 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales

Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts sera régi par la Loi.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (2.300,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance à 10.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: BOSJE - GOERES - FISSON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2008, Relation GRE/2008/4032. - Reçu douze euros 0,5%: 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008134743/231/460.

(080157797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Happy's Charter Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.837.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 octobre 2008:

Les mandats des membres du Conseil d'Administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, à été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg;

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

Le mandat du Commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, a été nommée Commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008134792/1285/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Whitehall European RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.510.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of September,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg,

Acting in his capacity as attorney in fact of the board of managers of Whitehall European RE 6 S.à r.l., by virtue of a proxy given under private seal on August 29, 2007, copy of which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the undersigned notary to record that:

I) The company "Whitehall European RE 6 S.à r.l.", having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 128 510, was incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated May 8, 2007, published in the Memorial C number 1478 of July 17, 2007.

II) According to article 6 of the articles of incorporation, the capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) Class A shares with a nominal value of one euro (1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million Euros (40,000,000.-) represented by forty million (40,000,000) shares having a par value of one Euro (1.-) each, divided into:

- (1) TWO MILLION (2,000,000) Class A shares;
- (2) TWO MILLION (2,000,000) Class B shares;
- (3) TWO MILLION (2,000,000) Class C shares;
- (4) TWO MILLION (2,000,000) Class D shares;
- (5) TWO MILLION (2,000,000) Class E shares;

- (6) TWO MILLION (2,000,000) Class F shares;
- (7) TWO MILLION (2,000,000) Class G shares;
- (8) TWO MILLION (2,000,000) Class H shares;
- (9) TWO MILLION (2,000,000) Class I shares;
- (10) TWO MILLION (2,000,000) Class J shares;
- (11) TWO MILLION (2,000,000) Class K shares;
- (12) TWO MILLION (2,000,000) Class L shares;
- (13) TWO MILLION (2,000,000) Class M shares;
- (14) TWO MILLION (2,000,000) Class N shares;
- (15) TWO MILLION (2,000,000) Class O shares;
- (16) TWO MILLION (2,000,000) Class P shares;
- (17) TWO MILLION (2,000,000) Class Q shares;
- (18) TWO MILLION (2,000,000) Class R shares;
- (19) TWO MILLION (2,000,000) Class S shares;
- (20) TWO MILLION (2,000,000) Class T shares.

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the incorporation deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of the articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the board au managers has decided to increase the capital of the Company by an amount of five hundred thirty eight thousand two hundred and seventy-five Euros (EUR 538,275.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to five hundred fifty thousand seven hundred and seventy- five Euros (EUR 550,775.-) by the issuance of twenty one thousand five hundred and thirty-one (21,531) combined new Class A, B and C Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, this capital increase occurring by contribution in cash.

The board of managers decided to accept the subscription of the new shares as follows:

- six thousand five hundred and seventy-five (6,575) new Class A Shares;
- two thousand four hundred and ninety-two (2,492) new Class B Shares;
- three thousand seven hundred and thirty (3,730) new Class C Shares;

have been subscribed and full paid in by a contribution in cash of W2007 Finance Sub LLC, with its main office at The Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, for a total amount of three hundred nineteen thousand nine hundred and twenty-five Euros (EUR 319,925.-);

- three thousand three hundred and eleven (3,311) new Class A Shares;
- one thousand two hundred and fifty-five (1,255) new Class B Shares;
- one thousand eight hundred and seventy-nine (1,879) new Class C Shares;

have been subscribed and full paid in by a contribution in cash of Whitehall Street International Employee Fund 2005 L.P., with its main office at New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, for a total amount of one hundred sixty-one thousand and one hundred twenty-five Euros (EUR 161,125.-);

- one thousand one hundred and seventy-six (1,176) new Class A Shares;

have been subscribed and full paid in by a contribution in cash of W2007 Parallel Carnoustie Sàrl (formerly W2007 Parallel Blocker 1 Sàrl), with its main office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, for a total amount of twenty nine thousand and four hundred Euros (EUR 29,400.)

- four hundred and forty-six (446) new Class B Shares;

have been subscribed and full paid in by a contribution in cash of W2007 Parallel Selfridges Sàrl (formerly W2007 Parallel Blocker 2 Sàrl), with its main office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, for a total amount of eleven thousand one hundred and fifty Euros (EUR 11,150.-);

- six hundred and sixty-seven (667) new Class C Shares;

have been subscribed and full paid in by a contribution in cash of W2007 Parallel Coburg Sàrl with its main office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, for a total amount of sixteen thousand six hundred and seventy-five Euros (EUR 16,675.-).

The amount of five hundred thirty eight thousand two hundred and seventy-five Euros (EUR 538,275.-) in capital paid up in cash by the subscribers, is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation will now read as follows:

« **Art. 6. 1st paragraph.** The capital is fixed at five hundred fifty thousand seven hundred and seventy-five Euros (EUR 550,775.-) represented by twenty-three thousand five hundred and sixty-two (23,562) new Class A shares, four thousand one hundred and ninety-three (4,193) new Class B shares and six thousand two hundred and seventy-six (6,276) new Class C shares with a nominal value of twenty-five Euros (25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 7,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

M. Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de Gérance de Whitehall European RE 6 S.à r.l. en vertu d'une procuration datée du 29 août 2007, copie de cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société "Whitehall European RE 6 S.à r.l.", avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 128 510, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1478 du 17 juillet 2007.

II) Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un Euro (1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de 40.000.000.- € (QUARANTE MILLIONS EURO) représenté par 40.000.000 (QUARANTE MILLIONS) parts sociales d'une valeur nominale 1.- € (UN EURO) chacune, divisé en:

- (1) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe A;
- (2) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe B;
- (3) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe C;
- (4) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe D;
- (5) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe E;
- (6) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe F;
- (7) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe G;
- (8) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe H;
- (9) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe I;
- (10) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe J;
- (11) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe K;
- (12) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe L;
- (13) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe M;
- (14) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe N;
- (15) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe O;
- (16) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe P;

- (17) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe Q;
- (18) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe R;
- (19) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe S;
- (20) DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, de temps à autre, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil de Gérance a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de cinq cent trente-huit mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 538.275.-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à cinq cent cinquante mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 550.775.-) par l'émission de vingt et un mille cinq cent trente et un (21.531) nouvelles classes d'actions combinées A, B et C actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, cette augmentation de capital étant réalisée moyennant apport en espèces.

Le Conseil de Gérance a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

- six mille cinq cent soixante-quinze (6.575) nouvelles actions de classe A;
- deux mille quatre cent quatre-vingt douze (2.492) nouvelles actions de classe B;
- trois mille sept cent trente (3.730) nouvelles actions de classe C;

ces nouvelles actions ont été souscrites par W2007 Finance Sub LLC, avec siège social à The Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA et entièrement libérées moyennant versement total de trois cent dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 319.925.-);

- trois mille trois cent onze (3.311) nouvelles actions de classe A;
- mille deux cent cinquante-cinq (1.255) nouvelles actions de classe B;
- mille huit cent soixante-dix neuf (1.879) nouvelles actions de classe C;

ces nouvelles actions ont été souscrites par Whitehall Street International Employee Fund 2005 L.P., avec siège social à New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, et entièrement libérées moyennant versement total de cent soixante onze mille cent vingt-cinq Euros (EUR 161.125.-);

- mille cent soixante-seize (1.176) nouvelles actions de classe A;

ces nouvelles actions ont été souscrites par W2007 Parallel Carnoustie Sàrl (anciennement W2007 Parallel Blocker 1 Sàrl) avec siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement total de vingt-neuf mille quatre cents Euros (EUR 29.400.-);

- quatre cent quarante-six (446) nouvelles actions de classe B;

ces nouvelles actions ont été souscrites par W2007 Parallel Selfridges Sàrl (anciennement W2007 Parallel Blocker 2 Sàrl) avec siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement total de onze mille cent cinquante Euros (EUR 11.150.-);

- six cent soixante-sept (667) nouvelles actions de classe C;

ces nouvelles actions ont été souscrites par W2007 Parallel Coburg Sàrl avec siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement total de seize mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 16.675.-).

Le montant de cinq cent trente-huit mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 538.275.-) en capital payé en espèces par les souscripteurs, est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent cinquante mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 550.775.-) représenté par vingt-trois mille cinq cent soixante-deux (23.562) nouvelles parts sociales de classe A, quatre mille cent quatre-vingt treize (4.193) nouvelles parts sociales de classe B et six mille deux cent soixante-seize (6.276) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

129434

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ EUR 7.800.-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 SEPTEMBRE 2007. Relation: LAC / 2007 / 28813. - Reçu 1%: cinq mille trois cent quatre-vingt-deux euros soixante-quinze cents (€ 5.382,75.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008135313/212/214.

(080158494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pulsion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 21.269.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en date du 02 juillet 2008 que:

Suite à l'arrivée à l'échéance de leur mandat, Messieurs Rodolphe GERBES et Monsieur Philippe REY ne sont pas reconduits dans leurs fonctions.

Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L) est réélue Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

Sont élus Administrateurs pour la même période

- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Robert Gaston TRINEL, Administrateur de sociétés, demeurant au 17, Saint Fiacre, F-94100 Maur-des Faussés.

Monsieur Robert Gaston TRINEL est également nommé Administrateur-Délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Jeff DUMMONG, Expert-comptable, demeurant au 136, rue Principale, L-5366 Munsbach.

Luxembourg, le 03 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008135523/802/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of the month of October, before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, incorporated on

20th December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") number 423 of 21 March 2007. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, on 11th August 2008, published in the Memorial number 2191 of 9th September 2008.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Elisabeth Adam, residing in Luxembourg, and as scrutineer Ralph Beyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all (a) five hundred fifty six thousand seven hundred fifty two (556,752) Class A Shares, (b) two hundred fifty two thousand three hundred seventy four (252,374) Class N Shares, (C) one hundred sixty five thousand six hundred ninety seven (165,697) Class S Shares and (d) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares (being a total of nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty three (987,323) Shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

(i) Creation of a new class of shares, namely class T, increase of the issued share capital of the Company from nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty three Euro (€ 987,323) to three million six thousand three hundred fifty six Euro (€ 3,006,356) by the issue of a total of two million nineteen thousand thirty three (2,019,033) Class T shares, with a nominal value and subscription price of one Euro (€ 1) each, subscription to the shares so issued by the subscribers, as follows:

Subscriber	Number of Class T shares
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	520,684
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	1,393,905
Officers Nominees Limited	104,444
Total	<u>2,019,033</u>

payment of the total subscription price by the subscribers thereof by way of the contribution in cash, of two million nineteen thousand thirty three Euro (€ 2,019,033), consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

(ii) Amendment of article 5.2, last paragraph as follows: "Class A relates to the Project Andrew Investments; Class N relates to the Project Noble Investments, Class S relates to the Project Friction Investments, Class T relates to the Project Tango Investments, and Category X is not related to a Specific Investment".

(iii) Amendment of article 19 by adding the following definitions:

DH Tango means DH ProjectCo 2 S.à.r.l. (RCS Luxembourg B136.671)

Project Tango means the investment by way of shares, loans,

Investments preferred equity certificates or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Tango (and the underlying assets, subscribers and entities).

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting unanimously resolved to issue a new class of shares, namely Class T. The meeting then resolved to increase the issued share capital of the Company from nine hundred eighty seven thousand three hundred twenty three Euro (€ 987,323) to three million six thousand three hundred fifty six Euro (€ 3,006,356) by the issue of a total of two million nineteen thousand thirty three (2,019,033) Class T shares, with a nominal value of one Euro (€ 1) each and a total aggregate subscription price of two million nineteen thousand thirty three Euro (€ 2,019,033). The Subscribers subscribed to the Class T shares so issued as set forth in the agenda to the meeting.

The subscribers are all here represented by Maître Toinon Hoss, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies

The meeting then resolved to accept the payment of the total subscription price by the Subscribers by way of the contribution in cash of a total amount of two million nineteen thousand thirty three Euro (€ 2,019,033).

Evidence of the full payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting consequently resolved to amend Article 5.1 of the articles of incorporation so as to reflect the above resolutions and which shall read as follows:

"The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of three million six thousand three hundred fifty six Euro (€ 3,006,356) divided into five hundred fifty six thousand seven hundred fifty two (556,752) Class A Shares, two hundred fifty two thousand three hundred seventy four (252,374) Class N Shares, one hundred sixty five thousand six hundred ninety seven (165,697) Class S Shares, two million nineteen thousand thirty three (2,019,033) Class T Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1)."

Second resolution

The meeting resolved to amend article 5.2 as set forth in the agenda.

Third resolution

The meeting resolved to amend article 19 by adding the definitions as set forth in the agenda.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 14,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois d'octobre,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "DHC Luxembourg V S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, constituée en date du 20 décembre 2006 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, («Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 11 août 2008, publié au Mémorial numéro 2191 du 9 septembre 2008.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Elisabeth Adam, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Monsieur Ralph Beyer, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les (a) cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) parts sociales de Classe A, les (b) deux cent cinquante deux mille trois cent soixante-quatorze (252.374) parts sociales de Classe N, les (c) cent soixante cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept (165,697) parts sociales de Classe S, et (c) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Catégorie X (représentant au total neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent vingt-trois (987.323) parts sociales) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(i) Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la Classe T, augmentation du capital social émis de la Société de neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent vingt-trois euros (€ 987.323) à trois millions six mille trois cent cinquante-six euros (€ 3.006.356) par l'émission d'un total de deux millions dix-neuf mille trente-trois (2.019.033) parts sociales de Classe T, ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€ 1) chacune, souscription par les souscripteurs aux parts sociales ainsi émises, comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales de Classe T
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	520.684
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	1.393.905
Officers Nominees Limited	104.444
Total	2.019.033

paiement du prix total de souscription par les souscripteurs de ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions dix-neuf mille trente-trois euros (€ 2.019.033), modification conséquente de l'article 5 des statuts;

(ii) Modification de l'article 5.2, dernier paragraphe comme suit: «La classe A est relative au Project Andrew Investments, la classe N est résolue au Project Noble Investments, la classe S est relative au Project Friction Investments, la Classe T est relative au Project Tango Investments et la catégorie X n'est pas relative à un investissement spécifique»

(iii) Modification de l'article 19 en ajoutant les définitions suivantes:

DH Tango signifie DH ProjectCo 2 S.à r.l. (RCS Luxembourg B 136.671)

Project Tango signifie l'investissement par voie de parts sociales,

Investments de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH Tango (et les avoirs, souscripteurs et entités sous-jacentes).

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'émettre une nouvelle classe d'actions, à savoir la Classe T. L'assemblée a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent vingt-trois euros (€ 987.323) à trois millions six mille trois cent cinquante-six euros (€ 3.006.356) par l'émission d'un total de deux millions dix-neuf mille trente-trois (2.019.033) parts sociales de Classe T, ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et un prix total de souscription de deux millions dix-neuf mille trente-trois euros (€ 2.019.033). Les souscripteurs ont alors souscrit, comme indiqué dans l'ordre du jour de l'assemblée, aux parts sociales ainsi émises.

Les souscripteurs sont tous ici représentés par M^e Toinon Hoss, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

L'assemblée a décidé d'accepter le paiement du prix de souscription par les souscripteurs par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions dix-neuf mille trente-trois euros (€ 2.019.033).

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts afin de refléter la résolution prise ci-dessus comme suit:

"La Société a un capital social émis et entièrement libéré de trois millions six mille trois cent cinquante-six euros (€3.006.356) représenté par cinq cent cinquante six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A, deux cent cinquante-deux mille trois cent soixante-quatorze (252.374) Parts Sociales de Classe N, cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept (165.697) Parts Sociales de Classe S, deux millions dix-neuf mille trente-trois (2.019.033) Parts Sociales de Classe T et de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune."

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.2 comme prévu par l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 19 en introduisant les définitions prévues par l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 14.200,-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, E. ADAM, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008, Relation: LAC/2008/41897. — Reçu dix mille quatre-vingt quinze euros dix-sept cents (10.095,17 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008135874/242/172.

(080158928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Primus Life Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.113.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu M. Bruno Bottausci, demeurant professionnellement à Aix-en-Provence (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial de Altivie Asset Management S.A., une société organisée selon la loi française et ayant son siège social au 141, avenue de Wagram, 75017 Paris et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 347 493 702 (le "Mandant") en vertu d'une procuration qui lui a été délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Primus Life Company S.A., ayant son siège social au 50, Grand-Rue, L-1160, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 68.113, a été constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 12 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 232 du 2 avril 1999;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de soixante-quinze mille euros (75.000 EUR) entièrement libéré et représenté par trois mille (3.000) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de CACEIS Bank Luxembourg, situés au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: B. BOTTAUSCI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008. Relation: LAC/2008/32132. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008135347/211/44.

(080158090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

—
Relofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.591.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008135421/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06332. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

GSCF PropCo B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.444.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

APEARED:

"GSCF Holding S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mr Kristof MEYNAERTS, lawyer, residing professionally in L-2314 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 15th October 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Articles of Incorporation

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "GSCF PropCo B S.à r.l." (hereafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business Year - Balance Sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31 December 2008.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by "GSCF Holding S.à r.l.", prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr John David SUTHERLAND, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Erwan Le BERRE, residing at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Neil VARNHAM, residing at The Cedars, Sawtry Road, Glatton, Huntingdon PE28 5RZ, United Kingdom; and
- Mr Timothy HORROCKS, residing at 1E Seelinckstraat, 58.2517 GE 'S Gravenhage, Netherlands.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«GSCF Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Monsieur Kristof Meynaerts, juriste, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 15 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Statuts

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GSCF PropCo B S.à r.l.» (ci-après "la Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier

la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des Parts Sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi Applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par «GSCF Holding S.à r.l.», prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur John David SUTHERLAND, demeurant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Erwan Le BERRE, demeurant au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Neil VARNHAM, demeurant à The Cedarsm Sawtry Road, Glatton, Huntingdon PE28 5RZ, Royaume-Uni;
et

- Monsieur Timothy HORROCKS, demeurant au 1E Seelinckstraat, 58.2517 GE 's Gravenhage, Pays-Bas.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la signature unique d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. MEYNAERTS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13099. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500,- à 0,5% = 62,50 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008135452/239/392.

(080158790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Asset Backed-J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.440.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

1) Clipstone Investments Limited, a company existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at PO Box 1093, Queensgate House, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands represented by Mrs Aurélie MOUNIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 9th October 2008 in George Town, Cayman Islands;

2) Colour Investments Limited, a company existing under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at PO Box 1093, Queensgate House, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands represented by Mrs Aurélie MOUNIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 9th October 2008 in George Town, Cayman Islands;

which two proxies after being initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, name, registered office, corporate object, duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of "Asset Backed-J S.A."

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities, the

acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant security interest over its assets;

- make deposits at banks or with other depositories;

- raise funds, issue bonds and notes, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object.

The above enumeration is enunciate and is not limitative.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

The Company is submitted to the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate capital, shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (€ 31,000) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of directors, auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent external Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent external auditors.

The independent external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company in accordance with the law of 22 March 2004, and the board of directors shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 28th February of each year at 4.00 p.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 10% of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the 1st October and ends on the 30th September of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 and with the law on securitisation of 22 March 2004 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 30th September 2009.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2010.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital €	Number of Share(s)	Payments €
Clipstone Investments Limited	30,000 (thirty thousand)	30 (thirty)	30,000 (thirty thousand)
Colour Investments Limited	1,000 (one thousand)	1 (one)	1,000 (one thousand)
Total	31,000	31	31,000

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 4.000.-.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

1. Stephen ZINSER, Chief Executive, residing in 31 Royal Avenue, London SW3 4QE; United Kingdom;

2. Jürgen MEISCH, CFO, residing in Hölderlinstrasse 8, 50968 Köln, Germany; and

3. James POPE, Investment Manager, residing in 9506 Marstan Road, Philadelphia, PA 19118-2611, USA.

II) The registered office of the company is established at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Clipstone Investments Limited, société existant sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 1093, Queensgate House, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands, représentée par Madame Aurélie MOUNIER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 octobre 2008 à George Town, Iles Cayman;

2) Colour Investments Limited, société existant sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 1093, Queensgate House, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands, représentée par Madame Aurélie MOUNIER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 octobre 2008 à George Town, Iles Cayman;

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} .- Forme, dénomination, siège, objet social, durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination "Asset Backed-J S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; et la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, billets, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;

- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;

- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;

- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;

- recueillir des fonds, émettre des obligations et des billets, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La société est soumise à la loi du 24 mars 2004 relative à la titrisation

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital social, actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (€ 31.000) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, réviseur d'entreprises

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) d'entreprises indépendants. La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants

Le(s) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration de la société conformément à la loi du 22 Mars 2004, et le conseil d'administration de la société déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 28^{ème} jour du mois de février de chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins 10% du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple des votes.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10 %) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 30 septembre 2009.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour et lieu indiqués aux statuts en 2010.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
	€		€
Clipstone Investments Limited	30.000 (trente mille euros)	30 (trente)	30.000 (trente mille euros)
Colour Investments Limited	1.000 (mille euros)	1 (une)	1.000 (mille euros)
Total	31.000	31	31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 4.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

1. Stephen ZINSER, Chief Executive, demeurant au 31 Royal Avenue, London SW3 4QE; Royaume-Uni,
2. Jürgen MEISCH, CFO, demeurant au Hölderlinstrasse 8, 50968 Köln, Allemagne, et
3. James POPE, Investment Manager, demeurant au 9506 Marstan Road, Philadelphia, PA 19118-2611, Etats-Unis d'Amérique.

II) Le siège social de la société est établi à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. MOUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42156. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008135462/242/433.

(080158706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Menuiserie Alex Weisgerber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 13, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.486.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg) soussignée;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Alex Charles WEISGERBER, maître-menuisier, né à Pétange le 4 décembre 1968, demeurant à L-5314 Contern, 13, rue de Luxembourg, et

2.- Madame Viviane Marie Christiane HENGESCH, née à Luxembourg le 24 décembre 1964, demeurant à L-5686 Dalheim, 2, Péiteschbiërg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Menuiserie Alex Weisgerber S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de menuiserie intérieure et d'ébénisterie avec ameublement, d'étalagiste-décorateur, de maquettiste, de poses de portes et fenêtres intérieures et extérieures, de pose de plaques en plâtre, de poses de revêtements de sols ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Contern.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alex Charles WEISGERBER, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Viviane Marie Christiane HENGESCH, prénommée, cinquante parts sociales	50
TOTAL	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2009.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2) Monsieur Alex Charles WEISGERBER, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3) Le gérant unique peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Le gérant unique peut conférer des pouvoirs à des tiers.
- 4) Le siège social est établi à L-5314 Contern, 13, rue de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Weisgerber, V. Hengesch, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 OCTOBRE 2008, Relation: EAC/2008/130985. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500 € à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2008.

MOUTRIER BLANCHE.

Référence de publication: 2008135489/272/95.

(080159377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Les comptes annuels révisés au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135723/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08399. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

COSTRUZIONI E APPALTI 2000 S. à r.l. en liquidation, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 102.954.

1. Le siège social de la société COSTRUZIONI E APPALTI 2000 S.à.r.l en liquidation volontaire est dénoncé avec effet immédiat.

2. La société MANRIVE INVESTMENTS LIMITED a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de liquidateur au sein de la société.

3. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société COSTRUZIONI E APPALTI 2000 S.à.r.l. en liquidation volontaire et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

L.M.C Group S.A, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008135916/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.192.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008135663/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07817. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.
